

Image not found or type unknown



Vente de tous ses biens pour un euro

Par **Didier**, le **20/02/2009** à **17:43**

Bonjour,
Une personne ayant 2 enfants peut-elle vendre tous ses biens pour un euro à une tierce personne (vivant avec lui mais non mariés) ?
Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **Paula**, le **20/02/2009** à **17:52**

Bonjour,
Je suppose que ce sont des biens meubles car immeubles, bien évidemment, c'est interdit.
En revanche, si la personne est propriétaire des meubles, elle peut même les donner.
Cordialement

Par **Didier**, le **20/02/2009** à **17:56**

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre réponse.
Il s'agit d'une maison et de tout ce qui va avec (terrain, meubles, etc...).
Donc si j'ai bien compris, pour une maison c'est interdit ?
Cordialement,
Didier

Par **Paula**, le **20/02/2009** à **18:00**

Bonjour,
Mais, bien sûr, c'est totalement interdit de vendre une maison, terrain à 1 euro.
Quelle idée bizarre !!!
Etant donné qu'elle a deux enfants, elle ne peut même pas tout donner en signant une donation chez Notaire (représentant la quotité disponible) car les

enfants sont des héritiers privilégiés et ils ne peuvent pas être déshérités, ce qui serait le cas avec une donation de la totalité des biens meubles et immeubles à une tierce personne.rnrnCordialement

Par **Didier**, le **20/02/2009** à **18:05**

Bonjour,rnrnMerci beaucoup, votre réponse a le mérite d'être très claire.rnCeci est pour un ami dont le père aurait vendu tous ses biens (y compris la maison) pour un euro à sa compagne (ils ne sont ni mariés ni pacsés).rnrnDonc même si son père veut le déshériter, ce n'est pas possible (à hauteur de 25% je crois)...rnrnJe pensais qu'une personne pouvait peut-être disposer de ses biens comme il l'entendait tant qu'il est en vie...rnrnMais si c'est interdit, alors aucun notaire n'a du faire de tels papiers.rnrnCordialement,rnrnDidier

Par **Paula**, le **20/02/2009** à **18:08**

Bonjour,rnrnVous dites : *Ceci est pour un ami dont le père aurait **vendu** tous ses biens (y compris la maison) pour un euro à sa compagne (ils ne sont ni mariés ni pacsés).* rnrnC'est totalement impossible de vendre la maison à 1 euro. Et aucun Notaire ne ferait cela.rnrnCordialement

Par **Didier**, le **20/02/2009** à **18:19**

Bonjour,rnrnMerci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à mes questions.rnrnJe vais faire un résumé de tout cela à la personne concernée.rnrnBonne soirée,rnrnDidier